

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

CIRCULAIRE N° 1323 /MDPMEF/DGD/DU 22 JUIN 2006

(DIFFUSION GENERALE)

**OBJET :** Commissionnaire en douane agréé  
pour le dédouanement des boissons  
alcooliques, des tabacs et cigarettes.

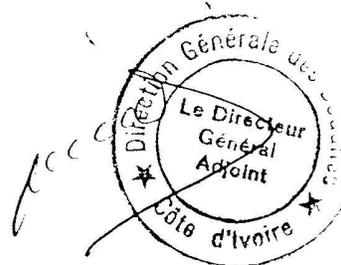
J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers que la liste des Commissionnaires en Douane agréés, autorisés pour le dédouanement des boissons alcooliques, des tabacs et des cigarettes est étendue à la société : **TRANSIT MANUTENTION AFRIQUE (T.M.A.)**.

La présente circulaire est d'application immédiate et toute difficulté y afférente me sera signalée d'urgence.

P/LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES  
P.O LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

**AMPLIATIONS :**

- MDPMEF/CAB
- Direction Générale de L'Economie
- Synd. Trans. s/c SAGA-CI
- Synd. Nat. des Transitaires
- FNIS-CI
- FENADIS
- Chambre de Commerce et Industrie
- FEDERMAR
- Toutes Directions Douanes pour diffusion



Col. A. M'LANHORO